

## Étape 8 : définir et justifier votre niveau d'impact

---

Suivez les étapes qui précèdent pour définir le niveau d'impact et la magnitude de l'aléa qui déclencheront votre PAP. Dans ce PAP, donnez des explications sur la méthode appliquée pour définir le niveau d'impact et citez les données (obtenues à l'étape 8) qui démontrent que la magnitude/force de l'événement qui correspond au niveau d'impact que vous avez choisi a provoqué des impacts humanitaires catastrophiques par le passé, en n'oubliant pas de citer les sources de ces données. Vous devez aussi spécifier la période de retour à laquelle correspond le niveau d'impact choisi (minimum : 1 fois tous les 5 ans) et donner des explications sur la méthode appliquée pour calculer cette période de retour (étape 7).